



REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première mandature

Séance ordinaire du 14 décembre 2020

Numéro de la délibération
2020-20CA

Membres du CA 12
Membres présents 09
Procurations 00
Votants 09

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Capitainerie à Gustavia sous la Présidence de Mme Marie-Angèle AUBIN Présidente du Conseil d'Administration.....

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 09 décembre 2020.....

PRESENTS : Mme AUBIN Marie-Angèle, Mme BERNIER Marie-Hélène, M. Serge TOULET, Mme LEDEE-BERNIER Sandra, Mme DANET Seraphyn, M.Francis MATIGNON, M.VELY Michel M.LAPLACE Rudi, Mme COINTRE Bettina.....

ABSENTS : M.BLANCHARD David, M. LAPLACE Turenne, M. MAGRAS Ernest.....

PROCURATIONS :

INVITES:M. Sébastien GREUX (ATE), Mme Clémence JARRY (ATE).....

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Sébastien GREUX.....

OBJET : Autorisation de signer le devis OCEANICA PROD

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU les statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement ;

VU la délibération n°2020-12CA portant élection de Mme Marie-Angèle AUBIN aux fonctions de Présidente du Conseil d'administration de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy ;

VU la délibération n°2020-19CA donnant délégation du CA à Mme la Présidente ;

CONSIDERANT que la nécessité d'autoriser la Présidente a signer le devis pour le projet de cinéma virtuel développé en 2021 eu égard à son montant;

VU le rapport du directeur et de la Présidente ;

DÉCIDE

Article 1 : Le Conseil d'administration autorise Mme la Présidente à signer le devis n°120520 de la société OCEANICA PROD pour le projet de cinéma virtuel développé en 2021 ;

A L'UNANIMITE

La Présidente
Marie-Angèle AUBIN



Transmise au représentant de
l'État le :

**Préfecture de Saint Barthélemy
et de Saint Martin**

16 DEC. 2020

Transmise au Président de la
Collectivité le :

La

La Responsable du Service
des Assemblées, par délégation,

16 DEC. 2020

Leslie FAURÉ

présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.